

Référence : XXX



Définition et mise en œuvre d'une stratégie territoriale différenciée pour la prévention et la gestion des matières organiques

ACTEUR ET TERRITOIRE



COTELUB
 Parc d'activité LE REVOL
 128 chemin des vieilles vignes
 84240 La Tour d'Aigues

Fabien Veyret
 Directeur des services techniques
Fabien.veyret@cotelub.fr
 04 90 07 48 12

CONTEXTE

Forte des actions engagées dans la prévention et la valorisation des déchets, et notamment de la mise en place réussie des extensions des consignes de tri en 2019, COTELUB souhaite poursuivre son engagement et concrétiser une stratégie territoriale différenciée pour la prévention et la gestion de la matière organique sur son territoire.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux	L'objectif du projet est de mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets en développant la gestion de proximité et en développant également une collecte dédiée aux biodéchets, en fonction des conclusions de l'étude de faisabilité, menée au démarrage du projet. Cette stratégie différenciée permettra d'adapter les solutions aux typologies du territoire.
Objectifs quantitatifs	Le gisement potentiel maximal à détourner est de 3 500 t /an (déchet vert et putrescibles issus des omr). Le taux de captage sera évalué lors du diagnostic du territoire.
Résultats quantitatifs	<i>A compléter après réalisation de l'opération</i>
Résultats qualitatifs	<i>A compléter après réalisation de l'opération</i>

MISE EN ŒUVRE

Description de l'action

Durant la première année du projet, COTELUB fera réaliser une étude de faisabilité d'une collecte dédiée. En parallèle de cette étude externalisée, COTELUB mènera un travail d'animation du territoire en créant les relais nécessaires à la mise en place de projets de gestion de proximité des biodéchets. Le rôle d'animation de COTELUB sera également de communiquer sur le projet, en interne à destination des élus et du personnel, mais aussi à l'intention des habitants du territoire. Des campagnes de sensibilisation seront menées, afin de permettre à chacun de s'approprier le nouveau geste de tri et de faciliter le changement de comportement.

L'année suivante, la collectivité souhaite passer à la phase opérationnelle de déploiement des projets ; à la fois la gestion de proximité par l'installation de composteurs collectifs, par exemple, et la mise en œuvre d'une collecte dédiée, réalisée en fonction des conclusions de l'étude de faisabilité.

Selon cette méthodologie, COTELUB souhaite avoir un tri à la source des biodéchets opérationnel au 31 décembre 2022. Cependant, si des ajustements semblent nécessaires, alors ceux-ci seront réalisables avant l'échéance du 31 décembre 2023.

Ainsi, COTELUB souhaite développer à la fois la gestion de proximité et l'opportunité d'une collecte dédiée aux biodéchets afin d'atteindre l'objectif de mise en œuvre du tri à la source de ces déchets d'ici 2022-2023. En effet, au regard de la typologie du territoire et de la difficulté de mise en œuvre d'une solution unique, cette gestion différenciée (écarts, villages et villes avec un habitat plus dense) permettra d'offrir des solutions adaptées aux différentes typologies du territoire. COTELUB souhaite aussi alimenter son plan local de prévention grâce au diagnostic de l'étude de faisabilité.

Planning

Le calendrier de réalisation prévu par COTELUB s'étale du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022.

L'année 2023 qui fait partie du calendrier du projet LIFE IP SMART WASTE permettra à COTELUB d'ajuster son projet, si besoin, et avant l'échéance du 31 décembre 2023.

Le calendrier de réalisation se décompose comme suit :

Année 1 - 2021 :

Cette première année sera consacrée à l'étude de faisabilité d'une collecte dédiée ainsi qu'à l'animation du territoire ; création des relais, création des groupes de travail, communication et sensibilisation des habitants, ...

Année 2 – 2022 :

La deuxième année sera la phase opérationnelle pour le déploiement des solutions de gestion de proximité et de la mise en œuvre d'une collecte dédiée des biodéchets, en fonction des résultats de l'étude de faisabilité.

Année principale de réalisation

La deuxième année du projet sera celle qui verra naître sur le territoire les solutions de gestion de proximité des biodéchets ainsi que d'une collecte dédiée, en fonction des résultats et conclusions de l'étude de faisabilité.

COTELUB prévoit l'appui d'un(e) chargé(e) de mission pour la mise en œuvre du projet sur une durée de 2 ans. Ce poste sera un recrutement dédié à 100% au déploiement du projet. Les principales dépenses de fonctionnement seront allouées à ce poste et au poste de frais d'assistances externes.

COTELUB souhaite solliciter un bureau d'étude externe pour réaliser l'étude de faisabilité de la collecte dédiée. L'appui du chargé de mission permettra d'animer le territoire à travers l'identification et la création d'un réseau de relais citoyen. Il sera en charge de faire connaître le projet en interne et sur le territoire et d'accompagner les administrés dans leur changement de comportement pour adopter un nouveau geste de tri.

Il aura aussi la charge d'être le référent du bureau d'étude et de permettre à COTELUB de s'approprier la méthodologie, le déroulé ainsi que les résultats et conclusions de l'étude. Il en sera de même avec l'assistance externe pour la formation/animation et la communication. L'objectif de COTELUB est de rester le coordinateur de l'ensemble du projet et il est donc primordial d'avoir un référent pilote du projet. C'est aussi lui qui sera en charge du lien avec les partenaires financeurs.

Moyens humains

Taux journalier annuel du chargé de mission = $46\,000 / 365 = 126 \text{ € / jour}$

Pour la réalisation du projet, COTELUB prévoit aussi une part du temps de travail de la responsable du service prévention/valorisation (0.1 ETP) et du directeur des services techniques (0.1 ETP). Le budget de fonctionnement devra également intégrer la mise en place d'un voyage d'étude à destination des élus sur des territoires engagés mais aussi à la formation/animation, d'un réseau d'acteurs et/ou de partenaires.

Les temps de travail des fonctionnaires en poste ne sont pas intégrés dans le budget prévisionnel. Seul le salaire brut chargé du chargé(e) de mission est prévu dans le budget prévisionnel.

La part d'investissement sera quant à elle utilisée pour financer les moyens matériels de pré collecte définis par l'étude de faisabilité.

Moyens financiers

DEPENSES (coût prévisionnel du projet)						RESSOURCES (financement et recettes générées par le projet)	
Principaux postes de dépenses	Montant en €	ETP	Cochez la case, et précisez le taux de TVA			Source de financement	Montant en €
			HT	TTC	HTR		
DEPENSES DE PERSONNEL						REGION / ADEME / EUROPE (Financement prévisionnel demandé)	
Salaire brut chargé	92 000	1		x			
FRAIS DE DEPLACEMENT						LIFE 70%	
Déplacement et voyage d'étude	8 000			x			143 808
FRAIS D'ASSISTANCE EXTERNE						Autres organismes publics (à préciser)	
Formation/animation/Communication	25 000	/		x			
Etude externalisée de faisabilité d'une collecte dédiée	35 000	/		x			
DEPENSES D'INFRASTRUCTURE						Financements privés	
		/				Emprunts	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						Crédit-bail	
Matériel de collecte (PAV, bioseaux, ...) Matériel de traitement (composteurs collectifs, ...)	32 000	/			x	Recettes générées (Produits de l'action)	
CONSOMMABLES						Fonds propres (Autofinancement de l'opération)	
		/					61 632
AUTRES COUTS						Autres	
		/					
FRAIS GENEREAUX (max 7% du total)							
Frais généraux (7%)	13 440	/		x			
TOTAL	205 440					TOTAL	205 440

Moyens techniques

Les moyens techniques seront principalement constitués des moyens de collecte et traitement pour les moyens de gestion de proximité. Leur nature précise et quantité seront définies par l'étude de faisabilité.

Partenaires mobilisés

La Région Sud et l'ADEMe seront des partenaires tout au long du projet. Par ailleurs, les partenariats se feront avec les relais locaux identifiés par le diagnostic territorial (associations citoyennes, relais local zéro waste, ...) et ceux déjà connus, comme par exemple le CPIE ou le réseau compost PACA. Les chambres consulaires seront également contactées, notamment pour développer le partenariat agricole.

Enfin, la DLVA de Manosque sera probablement un partenaire important pour une solution mutualisée de traitement des biodéchets via une unité de méthanisation sur leur territoire, dont la réflexion a été amorcée. Cette opportunité d'un exutoire de proximité avec la DLVA, permettra à COTELUB de jouer un rôle d'animation entre les partenaires relais identifiés.

RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

Facteurs de réussite

A compléter après réalisation de l'opération

Difficultés rencontrées

A compléter après réalisation de l'opération

Recommandations

A compléter après réalisation de l'opération